

Les plaisanciers notent un durcissement des règles

Saint-Vaast-la-Hougue — Pour les pêcheurs plaisanciers, l'hiver est synonyme d'initiation aux techniques de pêche, c'est aussi l'occasion de faire le point sur les réglementations:

Au sein de l'association de Pêche de loisirs en mer en Val-de-Saire (PLMVS), on ne se contente pas de sortir en mer l'été pour taquiner le maquereau, on souhaite que la pêche de loisirs vive tout au long de l'année.

Des animations sont proposées aux 170 adhérents sous forme d'initiations aux différentes techniques de pêche. « On a proposé, grâce à une machine spécifique, de simuler la prise d'un poisson. L'idée a été de s'entraîner aux réglages du moulinet. On essaie de joindre le ludique et l'enseignement », souligne Michel Bondet, président de l'association.

Jeunes pêcheurs différents

Les plaisanciers ont conscience de ne pas connaître toutes les notions de pêche. « Notre association sert aussi à partager nos connaissances. On a la chance de voir nos animations relayées par les services du port. » Ils se félicitent de voir des jeunes venir à la pêche de plaisance mais déplore de ne pas les voir adhérer aux associations. « Ils sont nomades avec des bateaux sur des remorques et vont de port en port pour pêcher où ils ont envie et surtout ce



Malgré des réglementations qui n'enchantent pas les plaisanciers, ces derniers continuent de participer aux animations autour de la pêche.

PHOTO : OUEST-FRANCE

dont ils ont envie », poursuit Michel Bondet, qui tente d'expliquer la non-présence des jeunes et la diminution du nombre de plaisanciers en France, outre le prix du bateau. « Les jeunes souffrent de la pression écologique et du coût de la pratique de la pêche de plaisance », et le président d'évoquer des prix de place de port annuels de 800 € pour un bateau de six mètres. « Il y a aussi 300 € d'assurance, le matériel et environ 35 € de

l'heure pour pratiquer la navigation. »

Pour Michel Bondet, les plaisanciers se heurtent à une réglementation de plus en plus stricte qui limite la pêche. Exemples : « Parmi les restrictions, la taille du homard passe de 9 cm à 8,7 cm en 2025. La taille minimum du lieu jaune passe de 30 cm à 42 cm au 1^{er} janvier. Heureusement que notre fédération nationale ralentit certaines restrictions. »

Le président insiste sur le fait que les plaisanciers défendent la préservation des espèces. « Les écologistes n'ont pas toujours conscience des règles extrémistes qu'ils veulent atteindre. » Michel Bondet affirme que le monde de la plaisance est plus respectueux de l'environnement que beaucoup d'autres usagers du milieu maritime. « On informe sur le respect de l'environnement. On initie aussi mensuellement à la pêche à pied. »